

trefois un Colonel Suisse avoit demandé à Henri IV. sa solde ou son congé, qui lui avoit refusé l'un & l'autre; Mr. de Greuth represente ensuite au Corps Helvetique, les malheurs qui accablent ceux qui ont suivi le parti de la France, dans la presente guerre, & averti les Cantons Catholiques de s'y regarder comme dans un Miroir de la justice Divine. Il se plaint de leur resolution d'accorder au Duc d'Anjou, à sa volonté, une levée de treize mille hommes, & le passage par leur pais, à ses propres troupes & aux Auxiliaires. Il repete ici que ces Cantons ont contrevenu à la Neutralité, à l'accord hereditaire &c. & fini son memoire en ces termes. *Je veux esperer que vous songerez de vous même à concourir & à contribuer efficacement, afin que tous s'y conforment, & que pour l'amour de la convenience de quelques particuliers, toute la Suisse ne soit pas entraînée dans le trouble ou quelqu'autre suite fâcheuse, c'est pourquoy je vous repete mes instances precedentes, & je demeure &c.*

III. L'Auteur des observations qui paroissent contre le Mémoire de Mr. Greuth, nous assure qu'il est un bon & simple Suisse, & après avoir parcouru les matières traitées par ce Ministre, il se sert des termes de Mr. de Greuth, pour conclure hardiment, sans craindre de se prostituer publiquement devant tout le monde, que cette infinité d'historiettes triviales, la plupart fausses, sur tout celle du Colonel Suisse qui demande son congé à Henri IV. ce papier negocié à 30. pour cent de perte; ces grands noms de Vandales, de Parthes, de Justinian & de Gillemet, ne donnent pas un trop grand jour aux matières dont il s'agit; que tout cela est mené si hors de propos de la question, que

Observations sur ce Mémoire.